



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcèl GOSSA
Michèle COTTRET
Jacques BRES
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Alain TROUCHET (expert)
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Olivier HENRY (expert)
Montfuron :
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICCHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAPO4, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (20/07/2023)

Objet : Adoption du procès verbal du comité syndical du 9 mars 2023

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion et le commente point par point.

Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès verbal est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

**LE COMITE SYNDICAL,
ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET
Jacques BRES
Michel DALMASSO

Etaient présents :

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Alain TROUCHET (expert)
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Olivier HENRY (expert)
Montfuron :
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincoln : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICCHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

27 JUL. 2023 S²LO

ID : 004-250401171-20230720-02_VCC_20230720-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (20/07/2023)

Objet : Motion contre le déploiement anarchique de la fibre optique dans les villages, aux abords immédiats et en campagne

LE COMITE SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-29 ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU le règlement intérieur des instances du syndicat ;

VU la motion présentée dans le rapport du Président n° R-02-VCC du comité syndical du 20 juillet 2023 relative au déploiement anarchique de la fibre optique dans les villages et aux abords immédiats et en campagne ;

Considérant que le SMVCC et ses collectivités membres sont fortement impactés par le déploiement anarchique de la fibre optique dans les villages et aux abords immédiats ;

Considérant la nécessité de remédier aux difficultés rencontrées par ses collectivités adhérentes ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

d'adopter la motion visant à alerter le préfet et les parlementaires des Alpes de Haute-Provence, de l'urgence à mettre en place des mesures permettant le déploiement de la fibre optique en conciliant le respect du patrimoine architectural, environnemental et paysager de nos villages, telle qu'annexée à la présente délibération ;

**LE COMITE SYNDICAL,
ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



MOTION VISANT À ALERTE L'ÉTAT DU CARACTÈRE ANARCHIQUE DES MÉTHODES DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES VILLAGES, AUX ABORDS IMMÉDIATS ET EN CAMPAGNE

Réunie en ce jour du 20 juillet 2023, le comité syndical des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence, réseau de villages labélisés répondant à une charte de qualité pour l'entretien et la mise en valeur de l'espace public, l'amélioration constante du cadre de vie, dans le respect du patrimoine et de l'environnement, souhaite alerter le Préfet des Alpes de Haute-Provence, le Préfet de Région, les élus et parlementaires sur la gravité des dégradations subies pour le déploiement de la fibre optique dans les villages, aux abords immédiats et en campagne.

« Les membres élus du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence réunis ce jour en comité syndical expriment leur mécontentement et leur désarroi face à l'implantation anarchique du réseau aérien de la fibre optique.

Ils constatent des branchements réalisés sans autorisation et sans respect aucun pour l'environnement et le patrimoine, que ce soit sur le domaine public ou privé, qui causent de fortes dégradations et portent préjudice à leurs villages labellisés.

La qualification du cadre de vie des villages de caractère est la résultante d'un parcours engagé par chaque village à réaliser des travaux de restauration et de mise en valeur de leur espace public répondant aux critères de notre charte de qualité. Ces travaux sont menés sous couvert de l'Architecte des Bâtiments de France depuis plus de 30 ans. La suppression des réseaux aériens tout comme la dissimulation de toute forme de captage télévisuel visible depuis l'espace public fait partie des travaux prioritaires qui ont permis d'épurer les villages depuis leurs réalisations.

Le Syndicat mixte a une convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine qui partage les mêmes grands objectifs en matière de restauration du patrimoine dans les règles de l'art et qui s'associe à notre démarche.

Aujourd'hui, même si le déploiement de la fibre optique n'est pas remis en cause sur le fond et reste un enjeu d'accès au numérique décisif pour l'attractivité de notre territoire, les communes sont confrontées à une démultiplication de fils traversant les rues et dégradant les façades parfois récemment restaurées, anéantissant en peu de temps le travail entrepris depuis des années. En rase campagne, des poteaux sont rajoutés en bordure de route, sur lesquels des dizaines de fils pendent, donnant une vision de chantier non entretenu permanent.

Une véritable pollution visuelle s'installe ainsi dans nos villages et dans les campagnes, en toute impunité et sans contrôle au regard de la préservation des paysages et des cadres de vie.

Les Communes membres du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence et la délégation départementale des Alpes de Haute-Provence de la Fondation du patrimoine souhaitent pouvoir concilier l'installation de la fibre optique qui est une attente forte des populations et des élus avec la préservation du patrimoine et la protection de l'environnement en privilégiant l'enfouissement des lignes sur son territoire alpin.

Avec cette motion, le SMVCC relaie le mécontentement des Communes membres et en est solidaire et sollicite de l'Etat de trouver une solution permettant de résorber les dégradations commises et de prévenir celles à venir. »



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET
Jacques BRES
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Alain TROUCHET (expert)
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Olivier HENRY (expert)
Montfuron :
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAPO4, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'ADO4 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité ADO4.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-03-VCC (20230720)**Objet : Renouvellement de la Commission d'homologation**

Le Président rappelle les principales missions de la commission d'homologation conformément à l'article 11 des statuts du SMVCC :

- Veiller à l'adéquation des différents critères issus de la charte de qualité des villages et cités de caractère lors des visites de renouvellement du label pour les communes déjà adhérentes et l'actualisation de leur classement (de 1 à 3 pavés) ainsi que pour des visites d'homologation pour les nouvelles communes candidates à l'adhésion du Syndicat mixte.
- Actualiser le classement des communes qui seront visitées dans une période de 3 ans,
- Assurer le suivi et accompagner la mise en œuvre des démarches de progrès préconisées à l'issue des visites en se tenant à la disposition de chacune d'entre elles

Avec la nouvelle désignation des élus départementaux par délibération N°DELIB-I-SAJ-5 du 24/03/2023 et l'adoption des nouveaux statuts par Arrêté préfectoral N°2022-364-009 du 30/12/2022 intégrant l'arrivée des communes de Montfuron, Saint-Martin de Brômes et Saint-Michel L'Observatoire – Lincel au sein du SMVCC, il convient d'actualiser sa composition.

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'article 11 des statuts du Syndicat Mixte des Villages et cités de caractère définissant la composition obligatoire de la commission d'homologation ;

VU la délibération du Conseil départemental N° I-SAJ-5 du 24/03/2023 portant désignation des représentants du conseil départemental au sein du SMVCC ;

ENTENDU le rapport N° R-03-VCC du Président proposant le projet de renouveler la commission d'homologation pour les raisons évoquées ;

ENTENDU l'appel à candidature de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DEBATTU,

DECIDE d'arrêter la composition de la commission d'homologation des Villages et Cités de Caractère comme suit et sous réserve de l'accord des membres extérieurs désignés :

- Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX,
- Collège Département :
Titulaires : Michèle COTTRET, Marcel GOSSA
Suppléants : Michel DALMASSO, Jacques BRES
- Collège des Communes :

Titulaires : Marc PATIMO, Line TILLEMAN,
Suppléants : Laurent PASCAL, Claude ARNAUD

- Urbanisme ou paysage : François GONDRAN (DRAC), Laurent CHAIGNE (UDAP 04),
- Patrimoine bâti : Vincent BUCCIO (chef de service départemental d'archéologie du CD04), Bernard BARTOLINI et/ou Réjane MATTHIEU (Délégation départementale de la Fondation du Patrimoine) ;
- Accueil touristique : Florence VITI BERTIN (AD04), Céline JOLY (AD04) ;
- Animation culturelle : Claude BOULIOU (Présidente Centre Astro 04), Pauline OLIVERA (Mairie de Castellane).

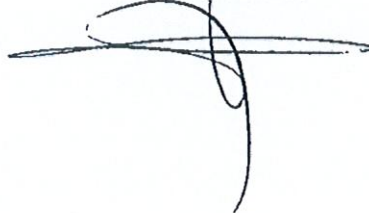
proposent leur candidature pour assister le Président et sont élus à l'unanimité.

LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le 27 JUIL. 2023
ID : 004-250401171-20230720-04_VCC_20230720-DE

Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

- Alain DELSAUX
- Marcel GOSSA
- Michèle COTTRET
- Jacques BRES
- Michel DALMASSO

Etaient présents :

En qualité de Délégués
des Communes :

- Annot : Catherine BARRE MONGE
- Castellane :
- Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
- Cruis : Alain TROUCHET (expert)
- Dauphin : Marc PATIMO
- Entrevaux :
- Lurs : Jacqueline LADET
- Mane : Olivier HENRY (expert)
- Montfuron :
- Moustiers :
- Riez : Claude ARNAUD
- Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
- Saint-Michel L'Observatoire-Lincol : Philippe JOLY
- Seyne : Laurent PASCAL Maire
- Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN, Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-04-VCC (20/07/2023)

Objet : Renouvellement de la Commission Edition Communication

Le Président rappelle que la Commission « Edition-Communication » est chargée de la réalisation et du suivi de fabrication des outils de communication. Les travaux menés sont ensuite soumis à la validation du comité syndical.

La commission est également force de propositions dans le domaine de l'organisation d'évènements fédérateurs pour le syndicat mixte ou toute communication utile à la visibilité des actions du syndicat (festival, séminaire, journée d'étude, réalisation de document à l'attention des pétitionnaires, rédaction d'articles...).

Pour rappel, les actions inscrites au plan de communication étaient les suivantes : refonte de logo et de la charte graphique, réalisation d'une photothèque et vidéos, conception, réalisation et impression des éditions touristiques et éditions de valorisation des opérations façades, création du site internet, accueil presse, salons, aides à l'émergence de produits touristiques.

Le document pédagogique de valorisation de notre Label et le fléchage des aides possibles pour les rénovations des « opérations façades et toitures des particuliers » à l'attention des mairies et des administrés va maintenant pouvoir se faire puisque ces aides départementales ont été validées juridiquement.

Avec la nouvelle désignation des élus départementaux par délibération N°DELIB-I-SAJ-5 du 24/03/2023 et l'adoption des nouveaux statuts par Arrêté préfectoral N°2022-364-009 du 30/12/2022 intégrant l'arrivée des communes de Montfuron, Saint-Martin de Brômes et Saint-Michel L'Observatoire – Lincel au sein du SMVCC, il convient d'actualiser sa composition.

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Conseil départemental N° I-SAJ-5 du 24/03/2023 portant désignation des représentants du conseil départemental au sein du SMVCC ;

ENTENDU le rapport N° R-03-VCC du Président proposant le projet de renouveler la commission « Edition-communication » pour les raisons évoquées ;

ENTENDU l'appel à candidature de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DEBATTU,

DECIDE d'arrêter la composition de la commission « Edition-communication » des Villages et Cités de Caractère comme suit et sous réserve de l'accord des membres extérieurs désignés :

- Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX,
 - Collège Département :
Titulaires : Michèle COTTRET, Marcel GOSSA
Suppléants : Michel DALMASSO, Jacques BRES
 - Collège des Communes :
Titulaires : Pauline OLIVEIRA, Bernard CAVALLO,
Suppléants : Jean-Michel BOUGE, Line TILLEMANN
 - CD04 : Adrien LECOMTE, service Communication, Anne RINJONNEAU, Directrice adjointe aux stratégies culturelles, Céline JOLY, Chargée de communication DASC (CD04)
 - AD04 : Éric OLIVE, Directeur adjoint de l'AD04
- proposent leur candidature pour assister le Président et **sont élus à l'unanimité.**

LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET
Jacques BRES
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Alain TROUCHET (expert)
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Olivier HENRY (expert)
Montfuron :
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAPO4, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'ADO4 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-05-VCC (20/07/2023)

Objet : Appel de participation : réalisation des outils de communication pour les communes de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire Lincel -

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le débat d'orientations budgétaires dont le comité syndical a pris acte par délibération du 9 février 2023 ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant la réalisation des outils de communication dans la poursuite du plan de communication reportée sur l'exercice 2023 pour les communes nouvellement intégrées de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de solliciter une participation forfaitaire aux 3 communes concernées de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel à hauteur de 1 000 € par commune pour la réalisation des outils de communication.

LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET
Jacques BRES
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Alain TROUCHET (expert)
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Olivier HENRY (expert)
Montfuron :
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-06-VCC (20230720)

Objet : Renouvellement du contrat d'assurances du SMVCC

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le débat d'orientations budgétaires dont le comité syndical a pris acte par délibération du 9 février 2023 ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant le projet de renouvellement du contrat « responsabilité civile – défense pénale et recours » qui arrive à terme au 31 décembre 2023.

Ce dernier nécessite une remise en concurrence périodique. Pour ce faire, une lettre de résiliation sera envoyée à la SMACL, titulaire du contrat actuel, en respectant le délai des 2 mois de préavis impartis et le formalisme d'envoi.

Ceci permettra également une offre présentant des garanties et des options actualisées.

APRES avoir entendu le rapport,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'autoriser le Président à :

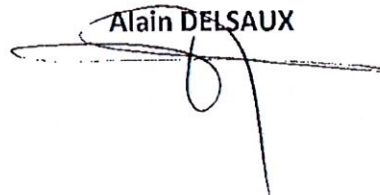
- Lancer une consultation auprès des assureurs pour un contrat de responsabilité civile-défense pénale et recours, sous réserve du respect des principes fondamentaux de la commande publique,
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, pour une valeur annuelle estimée inférieure à 1 000 €,

LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET
Jacques BRES
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Alain TROUCHET (expert)
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Olivier HENRY (expert)
Montfuron :
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-07-VCC (20230720)

Objet : Proposition de modification de la grille des critères pour le calcul de l'aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère pour les travaux des opérations façades et toitures

Monsieur le Président rappelle que les aides départementales au titre des Villages et Cités de Caractère sont attribuées après avis du comité syndical et vote de l'assemblée départementale sur les dossiers présentés selon les critères définis par la Charte de qualité. La subvention est versée directement par le Département et la Commune concernée à parts égales de la subvention calculée. Le calcul du montant de la subvention est fait sur la base d'une grille qu'il convient d'actualiser aujourd'hui au vu d'une hausse des prix significative des matériaux et d'éléments en faveur des enjeux environnementaux à intégrer.

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 et son article 2 précisant l'objet du SMVCC et ses missions ;

VU la délibération de l'assemblée départementale N° IV-1-T du 21 juin 2019, modifiée par la délibération I-DGS-2 du 24/03/2023 et ses annexes, adoptant les critères actuels qui ont fait l'objet d'une fiche intégrée dans le guide des aides départementales ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président proposant la modification de la grille des critères pour le calcul de la subvention de l'aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère pour les travaux des opérations « façades et toitures », réactualisée avec l'accompagnement de l'Architecte des Bâtiments de France, conformément à la Charte de Qualité de nos cités de caractère, intégrant notamment des critères en faveur des travaux de restauration sur les habitations répondant à la problématique des enjeux environnementaux actuels (pergola et clôture de jardin végétalisés permettant la diminution de la température intérieure de l'habitation) ;

APRES AVOIR ENTENDU le Président,

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour la modification de la grille des critères d'intervention en faveur des « opérations façades et toitures » comme jointe en annexe de cette délibération qui sera soumise au vote de l'assemblée départementale lors de la session d'octobre 2023 ;

Le comité syndical,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,


Alain DELSAUX

PROJET DE REVISION DE LA GRILLE DE CALCUL POUR OPERATIONS FACADES / TOITURES

Commune

20/07/2023

Nom du bénéficiaire de la subvention :

Adresse des travaux et numéro de parcelle :

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	PROJET 2023	Prix Unitaire en €	Montant total en €
FACADES					
Echafaudage	M ²	-	8	6	0,00 €
Enduit ou rejointement	M ²	-	18	15	0,00 €
Badigeon	M ²	-	5	5	0,00 €
Reprise de pierres taillées et moulures	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
Corniche à l'italienne et traitement des débords en bois	MI*	-	15	12	0,00 €
Génoises à 2 ou 3 rangs (restauration)	MI*	-	35	31	0,00 €
Encadrement ordinaire de porte ou fenêtre	MI*	-	8	5	0,00 €
Filet et faux appareil	MI*	-	5	2	0,00 €
Décors peints et frises	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
Volets bois sur cadre ou contre cloués (hors entretien courant)	M ²	-	60	60	0,00 €
Garde-corps en ferronnerie (balcon ou fenêtre)	M ²	-	77	77	0,00 €
Garde-corps en bois sculpté (balcon ou fenêtre)	M ²	-	40	40	0,00 €
Clôture et portail de jardin en ferronnerie	M ²	-	40		
Cadran solaire, plaque de rue publique	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
Porte, porte ancienne ou volet ancien (hors entretien courant)	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
Fenêtre, porte fenêtre sur mesure en copie d'ancien, restauration de menuiserie ancienne (hors entretien courant)	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
Pergola, treille ombrière en ferronnerie avec intégration de végétaux (vigne vierge, glycine, clématite, rosier grimpant, jasmin)	Forfait	-	20%		
Enseigne de création	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL(1) plafonné à 5 000 €		plafonné à 5000 €	plafonné à 7000 €		0,00 €

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

27 JUIL. 2023 **SLOW**

ID : 004-250401171-20230720-07_VCC_20230720-DE

TOITURE					
Echafaudage	M ²	-	8	6	0,00 €
Tuile écaille, bardeau de mélèze ou lauze	M ²	-	35	30	0,00 €
Tuile ronde ancienne ou neuve avec validation Architecte	M ²	-	18	14	0,00 €
Gouttière et descente en cuivre ou zinc	Ml*	-	15	10	0,00 €
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL(2) plafonné à 5000 €		plafonné à 5 000 €	plafonné à 5 000 €		0,00 €
TOTAL GLOBAL (1+2)		-	-		0,00 €
CD04 au titre des VCC (50%)		-	-		0,00 €
COMMUNE (50%)		-	-		0,00 €



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET
Jacques BRES
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Alain TROUCHET (expert)
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Olivier HENRY (expert)
Montfuron :
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincol : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAPO4, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'ADO4 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-08-VCC (2023)

Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » : programmation au titre de l'exercice 2023

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 et son article 2 précisant l'objet du SMVCC et ses missions ;

VU la délibération de l'assemblée départementale N° IV-1-T du 21 juin 2019 adoptant les critères actuels qui ont fait l'objet d'une fiche intégrée dans le guide des aides départementales ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 2 juin 2016 portant sur la modification des critères en faveur des opérations de façades et de toitures ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une troisième sélection d'opérations pour l'exercice 2023 qui fera l'objet d'un rapport à la session d'octobre 2023.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable aux opérations suivantes, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et les communes concernées de voter les subventions correspondantes :

Travaux communaux :**Maître d'ouvrage : Commune de Simiane-La-Rotonde****"Aménagement de la Place René Char"**

La Place René Char se trouve au centre du village de Simiane-La-Rotonde, lieu de vie économique et sociale. Des travaux pour l'amélioration du cadre de vie sont prévus et portent sur la réfection de la calade, l'aménagement paysager, la mise en place de signalétique, l'installation de mobilier urbain, l'aménagement d'aire de jeux. Ils seront conduits en simultané avec l'aménagement de la RD18 et de la RD701 afin de sécuriser l'accès à la place et aux bâtiments limitrophes dont l'école, la mairie et la salle des fêtes.

Le coût éligible de l'opération s'élève à 193 669,50 € HT selon le plan de financement suivant :

Autofinancement	(59,93%)	116 069,50 €
Subvention sollicitée auprès du Département	(12,91%)	25 000,00 €
plafond 25 000 €		
Subvention Région Sud au titre du PAS	(27,16%)	52 600,00 €
TOTAL		193 669,50 €

Montant de l'aide proposée : 25 000,00 € pour un montant d'opération éligible de 193 669,50 € HT

Opérations façades et toitures portées par les pétitionnaires privés :

Il est précisé que le Département délibèrera sur les subventions suivantes à hauteur de 50 % lors de sa session du 20 octobre 2023 sur 5 dossiers, dont deux à Annot, un à Entrevaux, Cruis et Moustiers Sainte-Marie, pour un montant total d'intervention de 18 317,84 € dont 9 158,92 € à charge pour le Département et la même somme répartie entre les 4 communes concernées.

▪ **A Annot :**

Maître d'ouvrage : Madame Myriam MARIN-GRAC

"Réfection de la toiture Avenue du Foulon à Annot (parcelle F501)"

Le coût de l'opération s'élève à 30 180,20 € HT

Montant de l'aide proposée : 3 494 € dont 1 747 € du Conseil départemental et 1 747 € de la mairie d'Annot

Maître d'ouvrage : Monsieur Marc BERENGER

"Réfection de façades Avenue des Auches à Annot (parcelle 8F169)"

Le coût de l'opération s'élève à 15 300 € HT

Montant de l'aide proposée : 5 000 € dont 2 500 € du Conseil départemental et 2 500 € de la mairie d'Annot

▪ **A Cruis :**

Maître d'ouvrage : Madame Martine ABOUHAIR

"Réfection de façades avec rénovation des menuiseries La Ferraye à Cruis (parcelle 662) "

Le coût de l'opération s'élève à 18 284,36 € HT

Montant de l'aide proposée : 3 353,84 € dont 1 676,92 € du Conseil départemental et 1 676,92 € de la mairie de Cruis

▪ **A Entrevaux :**

Maître d'ouvrage : Monsieur Jean Pierre FABRE

"Réfection de façades Rue de la Gaïeté à Entrevaux (parcelle G106) "

Le coût de l'opération s'élève à 27 087,00 € HT

Montant de l'aide proposée : 5 000 € dont 2 500 € du Conseil départemental et 2 500 € de la mairie d'Entrevaux

- A Moustiers Sainte-Marie :

Maître d'ouvrage : Madame Védrine TAMARA

"Réfection de la toiture Rue Sainte-Anne à Moustiers Sainte-Marie (parcelle G135 365) "

Le coût de l'opération s'élève à 10 125,00 € HT

Montant de l'aide proposée : 1 470 € dont 735 € du Conseil départemental et 735 € de la mairie de Moustiers Sainte-Marie

Enfin, le Département délibèrera également pour reconduire son partenariat avec la Fondation du patrimoine à hauteur de 3 000 € pour l'année 2023, par le biais d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2024 de la Direction de la Culture du Département.

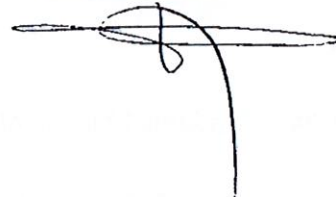
Pour rappel, la Fondation du patrimoine labellise les travaux réalisés par les pétitionnaires et contribue selon la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 à participer à hauteur de 2 % du montant des travaux, permettant de ce fait une défiscalisation de tout ou partie des travaux pour les pétitionnaires.

**Le comité syndical,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET
Jacques BRES
Michel DALMASSO

Etaient présents :

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Alain TROUCHET (expert)
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Olivier HENRY (expert)
Montfuron :
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAPO4, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-09-VCC (2023/07/2023)

Objet : Organisation d'une journée de partage d'expérience : étude sur le mobilier urbain réalisée par la commune de Castellane

Le Président expose que le SMVCC a pour mission d'organiser des échanges d'expériences sur la thématique de la restauration du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie au travers d'organisation de journée de séminaires ou de partage d'études.

C'est le cas pour la commune de Castellane qui se propose de partager son expérience au travers de travaux menés lors d'une étude sur le mobilier urbain.

Le Président propose d'organiser une journée thématique à l'automne prochain sur site. Les délégués de Castellane exposeront leurs travaux et une visite de la commune permettra de visualiser les différents points détaillés de l'étude. Les travaux en cours faisant suite à l'étude seront également visités.

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

ENTENDU le rapport du Président,

APPROUVE l'organisation d'une journée thématique (50 participants environ), avec prise en charge du repas de midi (50 personnes environ),

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'organisation de cette journée, dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Le comité syndical,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 20 juillet 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET
Jacques BRES
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Alain TROUCHET (expert)
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Olivier HENRY (expert)
Montfuron :
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincol : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAPO4, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

Objet : Communication sur les marchés à procédure adaptée

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU le budget du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence voté par délibération N° D-05-VCC du 09/03/2023 ;

En application de l'article 10 de la loi MURCEF (loi n° 2001.1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) et de l'article 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, représentant légal du syndicat mixte, doit rendre compte au comité syndical des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, fournitures et services à procédure adaptée en raison de leur montant.

Le Comité Syndical doit également être informé de l'exercice de cette compétence du Président.

Je vous précise donc que le syndicat mixte est en mesure de vous communiquer toute information qui vous serait utile sur l'état d'avancement de ces marchés.

**Le comité syndical,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 20 juillet 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX

